Centres de vaccinations COVID-19 CD31

Au CD31 aussi, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...

Le Syndicat **FOCD31** a interpellé ce jour Monsieur le DGS concernant la rémunération des heures effectuées par les collègues de Catégorie A (médecins, infirmiers, etc.) sur les 2 Centres de vaccinations Montastruc la Conseillère et Villefranche de Lauraguais.

Monsieur le DGS, qui avait lui-même communiqué à tous les agents que « *les heures pourraient être **payées** ou récupérées* » **revient sur ses écrits**.

Les heures ne seront **pas payées** car il ne sait **pas comment rémunérer** ces heures supplémentaires. Il se justifie en citant « le statut de la catégorie A » et précise même sa pensée : « *les catégories A doivent connaitre les règles statutaires sinon ne sont pas des Catégories A ! »*, propos tenus par le DGS, et dont nous lui laisserons la responsabilité.

BILAN DEPUIS LE DEBUT DE LA CRISE SANITAIRE :

- UN ENGAGEMENT SANS FAILLE DES AGENTS
- PAS DE PRIME COVID pour les agents
- PAS DE REMUNERATION pour les agents de cat. A. mobilisés sur les centres de vaccinations

Malgré la campagne de communication de M. le Président du Conseil départemental sur la stratégie vaccinale, le CD31 **n'incite absolument pas à la mobilisation de nos collègues**. La *volte-face* de M. le DGS en est un nouvel exemple.

Devant le **peu de considération** que reçoit cette **demande totalement justifiée et légitime**, le syndicat **FOCD31 déplore cette fin de non-recevoir**, et informe que les collègues mobilisés **arrêteront** les vacations et ne **s'inscriront** plus sur les prochains plannings.

Que chacun prenne ses responsabilités en conséquence…

Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !